

**Numéro France Travail** 10462877881

M. ASSOGBA VINCENT  
240 RUE DES TUFES  
83510 LORGUES

**Références à rappeler**

numéro identifiant 6080660N  
numéro de dossier 997

LE CANNET DES MAURES, le 07 janvier 2025

TP343797

Objet : **Votre inscription à France Travail**

(Courrier à conserver sans limite de durée, il pourra vous être demandé par d'autres organismes)

Monsieur ASSOGBA,

ACX4

**Nous vous informons que vous êtes inscrits à France Travail depuis le 07 janvier 2025 (1).**

**Les services à votre disposition**

FT32

Votre inscription à France Travail vous permet d'avoir accès :

- **aux services de France Travail**, sur  votre espace personnel  (2),  
Pour votre première connexion, identifiez-vous avec votre numéro France Travail 10462877881 et le code d'accès créé lors de votre inscription ou transmis par courrier séparé.
- **aux offres d'emploi** (3) **et de formation** (4)
- **aux événements en ligne et près de chez vous** (rencontres avec des professionnels, découvertes, métiers, job dating, etc.) (5)
- **aux ateliers** (mettre à jour son CV, convaincre en entretien, créer son entreprise...).

C32/ID2A

**En fonction de votre situation : vous devrez vous actualiser** chaque mois auprès de France Travail. Pour vérifier si vous êtes concerné, rendez-vous sur votre espace personnel France Travail entre le 28 du mois en cours et le 15 du mois suivant.

**Les prochaines étapes**

Votre inscription vous permet de bénéficier **d'un accompagnement** dans votre projet professionnel et le développement de vos compétences par votre organisme référent (6) qui prendra contact avec vous.

(1) Espace personnel : <https://candidat.francetravail.fr/espacepersonnel/>

(2) Offres espace candidat : <https://candidat.francetravail.fr/rechercheoffre/landing>

(3) Trouver ma formation : <https://candidat.francetravail.fr/formations/>

(4) Mes Evènements Emploi : <https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/>

(5) Cela fait suite soit à une démarche volontaire, soit à une inscription automatique à France Travail prévue dans le cadre de la Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

(6) L'organisme référent est celui qui vous accompagne dans votre parcours selon votre situation. Il peut s'agir de France Travail, du Conseil Départemental (ou un de ses partenaires), de la Mission Locale ou de Cap Emploi.

ASSOGBA VINCENT  
Références : 6080660N

Ensemble, vous établirez :

- un **bilan personnalisé** de votre situation,
- un **contrat d'engagement** présentant les démarches à réaliser.



Retrouvez les informations essentielles sur votre inscription et votre parcours à France Travail dans le **document d'information « Votre inscription à France Travail »**, joint à ce courrier ou sur le site de France Travail à l'article « Mon inscription à France Travail » <sup>(7)</sup>.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur ASSOGBA, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

Vous recevez vos courriers de manière dématérialisée. Un e-mail vous informera du dépôt de nouveaux courriers sur votre espace personnel.

<sup>(7)</sup> Mon inscription à France Travail : <https://plmpl.fr/c/tcLhA>

## INFORMATIONS LEGALES ET GESTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

### 1. Comment la présente décision a été prise par France Travail ?

Cette décision est fondée sur un traitement algorithmique, permettant de vérifier que vous remplissez les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à partir des informations connues à ce jour.

Vous pouvez :

- consulter les règles de ce traitement algorithmique et les principales caractéristiques de sa mise en œuvre <sup>(1)</sup> sur le site de France Travail dans la rubrique « Algorithmes <sup>(2)</sup> »,
- obtenir ces informations auprès de  votre agence France Travail <sup>(3)</sup> qui a un mois à compter de votre demande pour vous les fournir. Au-delà de ce délai, si vous n'avez pas obtenu les informations demandées auprès de votre agence France Travail, vous avez deux mois pour saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), selon les modalités décrites sur son site **www.cada.fr**.

### 2. Que devez-vous faire de ce courrier ?

Nous vous conseillons de conserver ce courrier, sans limite de durée, dans vos archives personnelles. Il pourrait vous être demandé par d'autres organismes.

Pendant 36 mois, le courrier est disponible sur :

- votre espace personnel France Travail, service « Mes échanges avec France Travail, Mes courriers reçus »,
- sur votre application mobile France Travail, « Mon Espace ».

### 3. Pourquoi et comment France Travail utilise vos données personnelles ?

France Travail utilise vos données personnelles dans le cadre de ses missions de service public <sup>(4)</sup> afin de gérer :

- l'inscription à France Travail,
- l'indemnisation chômage et l'attribution d'aides,
- l'orientation vers l'organisme approprié, le diagnostic de la situation,
- la réalisation et le suivi du contrat d'engagement, le contrôle de la recherche d'emploi et ses conséquences sur votre inscription et votre indemnisation,
- la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi,
- la prévention et la lutte contre les fraudes,
- l'alimentation des fichiers statistiques et de pilotage.

Ces données personnelles :

- sont issues des éléments que vous avez déclarés à France Travail, des données et attestations fournies par votre ou vos employeurs, des organismes de protection sociale et/ou d'autres administrations publiques, en fonction de votre situation,
- peuvent être échangées avec des prestataires, partenaires de France Travail, organismes de protection sociale et administrations publiques dans la limite des informations nécessaires à leurs missions.

### 4. Quels sont vos droits par rapport à vos données personnelles ?

Vous ne pouvez pas vous opposer à la collecte et au traitement de vos données. Toutefois, vous avez un droit d'accès, de rectification et de limitation de ces données. Vous pouvez exercer ce droit auprès de votre agence France Travail ou auprès du délégué à la protection des données de France Travail en complétant le formulaire de demande d'exercice de droits à votre disposition dans la rubrique « Politique de confidentialité : protection des données personnelles <sup>(5)</sup> » sur le site internet de France Travail.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits à la protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Rendez-vous sur le site de France Travail pour plus d'informations sur la protection de vos données <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> Conformément à l'article L. 311-3-1 du code des relations entre le public et l'administration

<sup>(2)</sup> Algorithmes : <https://www.francetravail.fr/candidat/algorithmes.html>

<sup>(3)</sup> Votre agence France Travail : <https://candidat.francetravail.fr/espacepersonnel/contacts-agence>

<sup>(4)</sup> Dans les conditions prévues aux articles R. 5312-38 à R. 5312-46 du code du travail

<sup>(5)</sup> Protection des données personnelles :

<https://www.francetravail.fr/informations/informations-legales-et-conditions/protection-des-donnees-personnel.html>

# Votre inscription automatique à France Travail

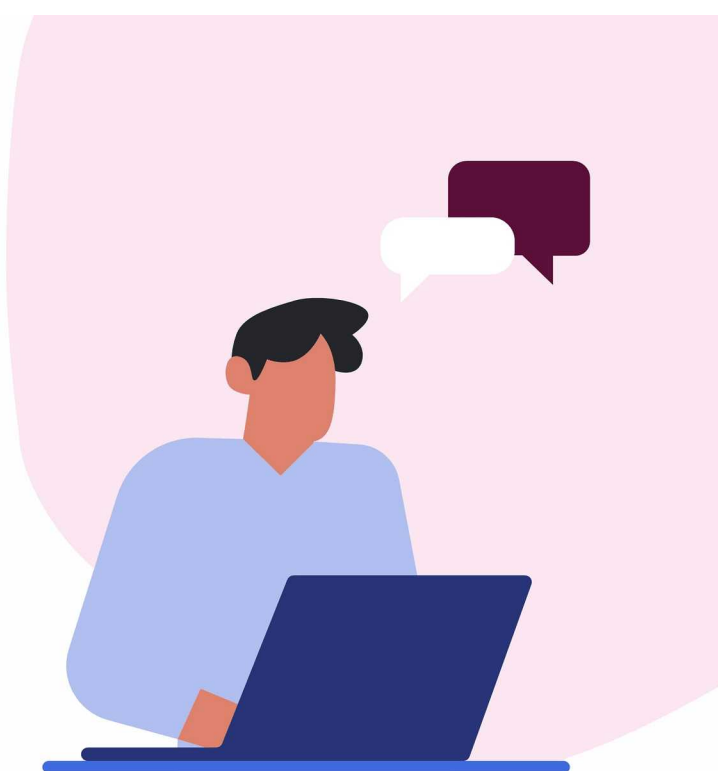
VOS QUESTIONS ? NOS RÉPONSES !  
ON VOUS EXPLIQUE.

La loi pour le plein emploi porte l'ambition d'un emploi pour tous et prévoit l'inscription à France Travail de toutes les personnes sans emploi.

## ● Pourquoi suis-je inscrit ?

Vous êtes inscrit automatiquement à France Travail car vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Soit vous avez fait une demande de Revenu de Solidarité Active (RSA).
- Soit votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS a fait une demande de RSA. Le RSA est une prestation sociale au bénéfice d'un foyer. Vous êtes aussi bénéficiaire du RSA. Vous êtes donc inscrit à France Travail, même si vous exercez une activité.
- Soit vous êtes en recherche d'emploi et avez sollicité un accompagnement auprès d'une Mission Locale.
- Soit vous êtes en recherche d'emploi et accompagné par Cap emploi.



Cette inscription a pour objectif de vous proposer **un accompagnement personnalisé** dans votre recherche d'emploi ou le développement de vos compétences.

De plus, cette inscription simplifie vos démarches auprès des acteurs de l'emploi et de l'insertion qui vous accompagnent.

**Le but : vous garantir un suivi global et des réponses adaptées à vos besoins.**

## ● Que dois-je faire ?

Votre inscription est automatique, **sans aucune démarche de votre part.**

Si vous avez fait une demande de RSA ou que votre conjoint a fait une demande de RSA, **cette inscription ne signifie pas que votre demande de RSA est acceptée.** La Caisse d'Allocations familiales (CAF) ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole) auprès de laquelle vous avez fait cette demande vous informera de sa décision.

Contactez-les si vous avez des questions sur l'avancement de votre demande.

## • Quelles sont les prochaines étapes ?



L'organisme qui correspond le plus à votre situation vous contactera prochainement (France Travail, Conseil départemental ou partenaires, Mission Locale...)



Vous réaliserez avec un conseiller un bilan personnalisé détaillant les actions à mettre en place dans votre parcours vers l'emploi. Ces activités seront inscrites dans un contrat d'engagement.



En fonction de votre situation, vous devrez vous actualiser chaque mois auprès de France Travail pour rester inscrit et continuer à bénéficier de votre accompagnement et des services.

## • À quels services ai-je accès ?

Vous avez accès à l'ensemble des services de France Travail pour vous aider dans vos démarches et découvrir les opportunités qui s'offrent à vous.

Vous disposez dès maintenant d'un **espace personnel France Travail** pour gérer votre dossier, lire vos courriers et suivre vos actions avec France Travail.

Découvrez également sur le site de France Travail ([francetravail.fr](http://francetravail.fr)) :

- Les offres d'emploi et de formation dans votre région.
- Les ateliers, les découvertes des métiers et les rencontres avec des recruteurs près de chez vous avec **Mes événements emploi** ([mesevenementemploi.francetravail.fr](http://mesevenementemploi.francetravail.fr))
- Les métiers que pouvez exercer sur notre guide **Métier Scope** ([candidat.francetravail.fr/metierscope/](http://candidat.francetravail.fr/metierscope/))
- Les immersions pour aller en entreprise afin d'observer et tester des métiers grâce au site **Immersion facilitée** ([immersion-facile.beta.gouv.fr](http://immersion-facile.beta.gouv.fr))

## • Et les allocations chômage ?

Avec votre inscription à France Travail, vous pourriez avoir droit à des allocations chômage en fonction de votre situation personnelle.

Pour le savoir, rendez-vous sur le site de France Travail afin de faire une simulation ([francetravail.fr/candidat/vos-services-en-ligne/les-simulateurs.html](http://francetravail.fr/candidat/vos-services-en-ligne/les-simulateurs.html))



### Le saviez-vous ?

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, vous pouvez demander à bénéficier d'aides de la part de France Travail ou de ses partenaires.

Par exemple :

- Des aides au déplacement et à la mobilité.
- Des aides à la garde d'enfant.

Renseignez-vous sur le site [mes-aides-gouv.fr](http://mes-aides-gouv.fr).

Nous sommes à vos côtés pour que cette inscription et ses services associés vous aident à atteindre vos objectifs professionnels avec plus de facilité et de succès.

**Bienvenue chez France Travail !**

### Des questions ?

Nos conseillers sont à votre disposition par e-mail depuis votre espace personnel ou par téléphone au **3949** Service gratuit + prix d'un appel

Pour en savoir plus, consultez aussi la foire aux questions via ce QR Code.

